

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 29 juillet 2011

Étaient présents : MM. VIVET Emmanuel, DAVIGNON Patrick, FETY Bernard
CAMELOT Jean-Pierre, CHAUCHAT Patrick, BONIN Jacques, CARRERO Thierry, MMES
BOURREAU Michèle, ALLARD Ginette.

Absent(e) : MME.LESCUYER Patricia, M. MALONGA Aurélien.

Secrétaire de séance : MME ALLARD Ginette.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE:

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le projet de plan communal de sauvegarde a été soumis à la Direction Départementale des Territoires (DDT) qui a formulé de simples remarques de forme. Le Conseil Municipal est amené à délibérer sur la version définitive établie dans le cadre de la loi 2004-811 du 13 août 2004, dite de modernisation de la sécurité civile. Cette validation permettra que l'arrêté d'approbation du P.C.S puisse être pris.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le Plan Communal de sauvegarde de Nanteuil sur Marne.

FIXATION DU PRIX DU TERRAIN COMMUNAL N°ZD 285:

Monsieur le Maire expose que la parcelle ZD 285, Sente rurale "Les plantes de Metarnou" ne figure pas sur l'inventaire de la commune. En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'estimer sa valeur initiale afin de sortir ladite parcelle du patrimoine de la commune.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, estime à 1 800,00€, la valeur de la parcelle N°ZD 285 "Les plantes de Metarnou".

FIXATION DU PRIX DU TERRAIN COMMUNAL N° ZD 111:

Monsieur le Maire explique que suite à la délibération N°11.09 autorisant la vente de la parcelle ZD 111 en partie, une division cadastrale a été demandée à un géomètre. Ainsi la parcelle a été divisée en deux et se présente désormais comme suit: ZD 228 pour 6 ares 05 et ZD 229 (cimetière actuel) pour 21 ares 05. La parcelle ZD 228 ne figure pas sur l'inventaire de la commune. En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'estimer sa valeur initiale afin de sortir ladite parcelle du patrimoine de la commune.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, estime à 33 275,00 €, la valeur initiale de la parcelle ZD 228 pour 6 ares 05.

SCHEMA DE COOPERATION INTERCOMMUNAL

Monsieur le Maire indique que M. Le Préfet de Seine et Marne a publié le schéma de coopération intercommunale. Ce schéma prévoit notamment le regroupement de certaines intercommunalités et la disparition ou fusion des syndicats intercommunaux. Il a été porté à l'ordre du jour de la CCPF (Communauté de Communes du Pays Fertois) en son conseil du 15 juin 2011. Le schéma doit faire l'objet de l'avis des communes avant le 12 août 2011. Après discussion et intervention de M.CAMELOT Jean-Pierre, délégué à la CCPF, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de donner un avis défavorable à ce projet de schéma départemental, tel que proposé pour les raisons suivantes:

- Le Conseil Municipal regrette l'isolement du territoire du pays fertois et les répercussions sur son bassin d'emploi déjà défavorisé.
- Souligne le manque de délais et d'information de la part de la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale) et des autorités compétentes.
- Demande une contre proposition sur le schéma proposé.
- Souhaite plus d'informations sur les mécanismes à venir et sur la forme de son Regroupement Pédagogique Intercommunal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis défavorable au schéma de coopération intercommunal.

FESTIVAL DES BELLES HISTOIRES

Monsieur le Maire expose que cette année l'ACIF (Association de Concertation et d'Initiatives du canton de la Ferté sous Jouarre) propose, aux communes qui le décident, d'adhérer au festival des belles histoires en Pays Fertois. Ce spectacle est envisagé pour le samedi 24 septembre 2011 à 20h30 et, il est proposé en partage avec la commune de Mery sur Marne. La convention prévoit la mise à disposition de la salle des fêtes et la préparation du goûter. La participation financière de Nanteuil sur Marne serait de 130 €. La participation demandée est de 2 € par adulte, 1 € par Enfant et l'entrée gratuite pour 4 places achetées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la participation de la commune de Nanteuil sur Marne au festival des belles histoires en pays Fertois.

Ce spectacle se déroulera le samedi 24 septembre 2011 à 20h30 à la salle des fêtes de Nanteuil sur Marne.

Le Conseil Municipal accepte également, à l'unanimité la participation de 130 € qui sera demandée à la commune de Nanteuil sur Marne ainsi que la préparation du goûter.

DIVERS:

- ATESAT:
 - CD402, étude des "travaux de ralentissement" à effectuer en cours.
- Salles des fêtes:
 - Tapis intérieur et extérieur changés.
 - Trois Vitres ont été remplacées (remboursées par notre assurance)
- Nanteuil:
 - Augmentation de la délinquance de 100% par rapport à 2010.

- La Mairie a demandé à la gendarmerie de procéder à des contrôles de vitesse sur la CD 402. 72 infractions ont été constaté en 2 heures dont une à 80km/h.
- Budget:
 - présentation de l'état du budget par rapport à la même période 2010: des dépenses, en pourcentage, beaucoup moins importantes.
- Vacances:
 - La Mairie sera fermée du 08 août au 17 août inclus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15 .

Pour extrait conforme
Nanteuil le 01 août 2011
Le Maire,
E. VIVET